

FONDATION VALLET

abritée par la Fondation de France

ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Dossier de renouvellement

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et 3 fois pour les écoles supérieures.

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

Le chef d'établissement, M./ Mme Eric CHENAL

certifie que l'élève

- était inscrit(e) dans l'établissement pour l'année scolaire 2021/2022
en (1) : MNADE 2 minizig
- passe en année supérieure de (1) :
pour l'année scolaire 2022/2023
dans l'établissement : MNADE 3 minizig

(1) : préciser le diplôme et le niveau.

Cachet et signature
du Chef d'établissement



Date : 11/09/2022

Attestation dont une copie doit être soumise par le candidat en ligne.